

FICHE INTENDANCE - POST BAC (Année scolaire 2025-2026)

Nom :	Prénom :			
Date de naissance _ _ _ _ _ _ _ _				
Classe 2025-2026	<input type="checkbox"/> BTS CIRA 1	<input type="checkbox"/> BTS CIRA 2	<input type="checkbox"/> CPGE 1	<input type="checkbox"/> CPGE 2

REGIME	Tarif voté par la Région			1 ^{er} trimestre 19 août 2025 au 19 décembre 2025
	Tarif journalier	Prise en charge par la Région	Reste à la charge de la famille	
<input type="checkbox"/> DP 4 jours (L, Ma, J, V)	4,35 €	3,35 €	1 €	62 jours = 62 €
<input type="checkbox"/> DP 5 jours (L, Ma, Me, J, V)	4,35 €	3,35 €	1 €	78 jours = 78 €
<input type="checkbox"/> Interne 5 jours - BTS (L, Ma, Me, J, V)	11,50 €	6,70 €	4,80 €	78 jours = 374,40 €
<input type="checkbox"/> Interne 6 jours - CPGE (L, Ma, Me, J, V, S)	11,50 €	6,70 €	4,80 €	89 jours = 427,20 €
<input type="checkbox"/> Externe				

En tant que Responsable légal(e), je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'accès à la cantine de mon enfant et en accepte les termes.

➔ **RESPONSABLE LÉGAL(E) FINANCIER** (Personne qui paie les frais de DP/Internat : **RIB obligatoire**)

Nom : Prénom :
N° de téléphone : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

- **Tarif** : les jours et les tarifs du 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2025-2026 sont en attente de décision du Conseil Régional. Le tarif par trimestre est forfaitaire et non pas calculé sur le nombre de repas consommé réellement.

- **Facturation** : la facturation est transmise à l'élève dans le courant du trimestre. En cas de difficulté financière, il convient de contacter le **service social du Crous**.

- **Paiement** : les frais de la demi-pension et/ou d'internat peuvent être réglés en priorité par CB via Educonnet (à l'aide des identifiants fournis en début d'année), par chèque (à l'ordre : **Agent comptable du lycée Jean-Claude FRUTEAU**) ou en espèce (300,00 euros maximum par paiement).

- **Changement régime** : **tout trimestre commencé est dû**. Les élèves, désirant changer de régime, doivent récupérer un formulaire de changement de régime auprès de la Vie Scolaire puis le remplir, le faire signer par les parents et le déposer auprès du CPE de leur niveau. Ceci au moins 15 jours avant le début du trimestre suivant.

- **Carte d'accès à la cantine** : la carte est remise à l'élève à la rentrée, pour toute sa scolarité. En cas de perte ou de dégradation, elle sera facturée.

A Saint-Benoît, le |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Signature :